

ne peut continuer à y résider faute d'un nombre d'élèves suffisant. « Il a une bonne et très belle écriture, — écrit le « maire de Curis, — il est religieux, rangé dans sa conduite « et digne de l'estime de ses concitoyens. La bonne har- « monie qui règne entre sa femme et lui est une garantie « de leur moralité réciproque. Ils ont cinq enfants et sont « peu fortunés, mais honnêtes... »

Le même jour, il réclame du préfet du Rhône la suppression des formalités relatives à l'établissement d'une fontaine publique. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que son absence oblige les habitants « à se servir d'eau trouble et croupie ». La prompte réalisation de ce vœu, ajoute le maire, aidera peut-être « à prévenir une maladie contagieuse « résultant de la mauvaise boisson dont les paysans font « usage dans la saison des fortes chaleurs ».

En réponse à une lettre du président du Comité d'instruction de Neuville lui demandant des renseignements sur les écoles de filles existant dans sa commune, M. Beuf adresse à ce fonctionnaire — 27 juillet 1819 — quelques notes explicatives : « il n'existe à Curis qu'une école de « filles bien suffisante pour le nombre de celles qui la fré- « quentent. Elle est tenue par une femme recommandable « à tous égards, et dont la bonne réputation s'étend jusque « dans les communes voisines dont plusieurs lui envoient « des élèves... Sa classe est ouverte depuis le 11 novem- « bre 1816... le nombre des élèves varie de 16 à 24... le « prix, de 1 fr. 60 par mois pour la lecture et 2 fr. 50 pour « la lecture et l'écriture. Elle enseigne de plus, et sans « augmentation de prix, les travaux à l'aiguille... »

C'est ensuite la malheureuse situation de deux époux de sa commune qui excite la commisération de M. Beuf.